

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AU SOIN POUR TOUS - (N° 657)

## AMENDEMENT

N° AS15

présenté par

M. Neuder, M. Juvin, M. Bazin, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, Mme Genevard,  
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Di Filippo, Mme Petex-Levet, M. Seitlinger, M. Taite et M. Boucard

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les conseils régionaux et les conseils départementaux sont informés des décisions rendues par l'agence régionale de santé concernant l'installation d'un médecin en leur sein, dans des conditions déterminées par décret. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il convient que les pouvoirs publics locaux soient informés systématiquement des décisions de l'ARS concernant l'installation de médecins sur leur territoire.